

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°39-2024-04-003

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2024

# Sommaire

## **DDETSPP 39 /**

39-2024-04-08-00005 - Arrêté 39 2024 0033 SUBDELEGATION SIGNATURE DDETSPP aux Chefs de service (4 pages)	Page 3
39-2024-04-08-00006 - Arrêté 39 2024 0034 SUBDELEGATION & HABILITATION ordonnancement DDETSPP aux Chefs de service (4 pages)	Page 8

DDETSPP 39

39-2024-04-08-00005

Arrêté 39 2024 0033 SUBDELEGATION  
SIGNATURE DDETSPP aux Chefs de service

**DIRECTION**

**Arrêté n°39 2024 0033 ETSPS portant SUBDELEGATION de SIGNATURE**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Vu le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié, notamment par le décret n°2020-1050 du 14 août 2020, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'accord du préfet de région de Bourgogne Franche-Comté après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale en date du 19 mars 2021 ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Serge CASTEL, préfet du Jura, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Erick KEROURIO, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu l'arrêté du 9 août 2021, portant nomination de Mme Isabelle MOREL, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023, portant nomination de Mme Anne-Line TONNAIRE, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39 2021 0001 du 24 mars 2021 portant organisation de la direction de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations du Jura ;

Vu l'arrêté n° 39 2023 0014 du Préfet du Jura, portant délégation générale de signature à Monsieur Erick KEROURIO, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

**1/ DIRECTION**

**1-1** Madame Isabelle MOREL, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions prévus par l'arrêté n°39 2023 0014 du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**1-2** Madame Anne-Line TONNAIRE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions prévus par l'arrêté n°39 2023 0014 du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**Article 2 :** La présente subdélégation de signature sera exercée par les agents désignés ci-après agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura.

## **1/ PROTECTION DES POPULATIONS**

**1-1** Madame Marie-Astrid PHILIPPART, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation », bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**1-2** Monsieur Nicolas REVERSAT, adjoint à la cheffe du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation », bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**1-3** Madame Christel DALOZ, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe du service « santé, protection animale et environnementale » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**1-4** Madame Virginie GYDÉ, inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service « santé, protection animale et environnementale » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

## **2/ SOLIDARITE INSERTION EMPLOI**

**2-1** Monsieur Jean Sébastien OPIQUE, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service des « Politiques Sociales » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 2, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**2-2** Madame Cécile LYAUTEY, chargée de mission au sein du service des « Politiques Sociales » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 2, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**2-3** Madame Nadine DURAFOUR, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences au sein de la MDPH, d'une subdélégation pour la délivrance des cartes « mobilité inclusion » mention stationnement pour les organismes utilisant un véhicule destiné au transport collectif des personnes handicapées, attribuées sur la base de l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles renvoyant à l'article premier, paragraphe 2.1.8, de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**2-4** Madame Cynthia ESTAVOYER, Attaché Principal d'Administration, cheffe du service « Emploi Insertion Formation Professionnelle » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 4 de l'arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

### 3/ TRAVAIL – SYSTEME D’INSPECTION DU TRAVAIL - ACCOMPAGNEMENT MUTATION

3-1 Madame Guilène AILLARD, Directrice adjointe, Responsable de « l’Unité de contrôle de l’inspection du travail » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d’une subdélégation pour l’ensemble des actes et décisions énumérés à l’article premier, paragraphe 4 de l’arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

3-2 Madame Corinne GROUALLE, Attaché Principal d’Administration, cheffe du service « Accompagnement des entreprises et des salariés » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d’une subdélégation pour l’ensemble des actes et décisions énumérés à l’article premier, paragraphes 4 de l’arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

### 4/ DROIT DES FEMMES ET ÉGALITÉ

Madame Stéphanie DEBLAERE, déléguée départementale aux droits des femmes et à l’égalité, bénéficie dans le cadre de ses attributions et compétences, d’une subdélégation pour l’ensemble des actes et décisions énumérés à l’article premier paragraphe 5 de l’arrêté n°39 2023 0014, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 4 :** Le directeur départemental de l’emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons le Saunier, le 8 avril 2024

Le Directeur départemental,



Erick KEROURIO



DDETSPP 39

39-2024-04-08-00006

Arrêté 39 2024 0034 SUBDELEGATION &  
HABILITATION ordonnancement DDETSPP aux  
Chefs de service



**Arrêté n° 39 2024 0034 ETSPS portant SUBDELEGATION de SIGNATURE et  
HABILITATIONS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021, portant nomination de Monsieur Erick KEROURIO, Directeur départemental de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2023, portant nomination de Mme Anne Line TONNAIRE, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté du 9 août 2021, portant nomination de Mme Isabelle MOREL, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2021 0001, du 24 mars 2021, portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2023 0014, de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura, portant délégation générale de signature à Monsieur Erick KEROURIO, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- Vu l'arrêté préfectoral n°39 2023 0015, de Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Jura, portant délégation de signature et habilitations pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à Monsieur Erick KEROURIO, Directeur départemental de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;
- Vu la convention de délégation de gestion du 19 avril 2021 entre la DREETS de Bourgogne Franche Comté et la DDETSPP du Jura relative à l'utilisation des crédits dont la gestion est confiée à un service externe au périmètre régionale et aux modalités de leur exécution budgétaire pour les bop 102, 103 et 305.
- Vu la convention d'appui et de délégation de gestion de la DDETSPP du Jura avec la DDPP de Côte d'Or concernant les actes réalisés sur Chorus et Chorus formulaire pour les Bop 206 et 134

## ARRÊTE

### Article 1 :

La délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°39 2023 0115 susvisé pour l'ensemble des BOP 104, 111, 134, 157, 159, 177, 206, 215, 303, 304 est subdélégée à Madame Isabelle MOREL, directrice départementale adjointe, et Madame Anne Line TONNAIRE, directrice départementale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MOREL ou de Madame Anne Line TONNAIRE, cette délégation est conférée à Madame Christel DALOZ, cheffe du service Santé, Protection Animale et Environnementale, à Madame Marie-Astrid PHILIPPART, cheffe du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation », à Monsieur Jean Sébastien OPIQUE, chef du service Politiques Sociales, à Madame Cynthia ESTAVOYER, Cheffe du service Emploi Insertion Formation Professionnelle, à Madame Guilène AILLARD, Responsable de l'Unité de contrôle de l'inspection du Travail, à Madame Corinne GROUALLE, Cheffe du service Accompagnement des entreprises et des salariés, et à Madame Cécile LYAUTEY dans l'exercice de ses fonctions pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304.

Cette délégation comprend la compétence pour valider au moyen de l'outil Chorus formulaire et la compétence pour valider les ordres de missions au moyen de l'outil Chorus DT.

### Article 2 :

La délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°39 2023 0015 susvisé est subdélégée à Mesdames Maud PONSARD et Madelyne SAMSON dans l'exercice de leurs fonctions de gestionnaires comptables et financière pour les BOP 206 et 134, à Monsieur Nicolas REVERSAT et à Mesdames Virginie GYDÉ et Nathalie VINCENT-DONDAINE dans l'exercice de leurs fonctions pour le BOP 206 et 134.

La délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° n°39 2023 0015 susvisé est subdélégée à Madame Eveguenia BANDERIER dans l'exercice de ses fonctions pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304.

La délégation de gestion prévue par la convention du 19 avril 2021 sus visée pour la gestion et l'ordonnancement de la dépense des BOP 102, 103 et 305 est subdélégée à Madame Isabelle MOREL, directrice adjointe, Madame Anne Line TONNAIRE, directrice départementale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame MOREL ou de Madame TONNAIRE, cette délégation est conférée à Madame Cynthia ESTAVOYER, Cheffe du service Emploi Insertion Formation Professionnelle, Madame Guilène AILLARD, Responsable de l'Unité de contrôle de l'inspection du Travail, à Madame Corinne GROUALLE, Cheffe du service Accompagnement des entreprises et des salariés, dans l'exercice de leurs fonctions de gestionnaire des BOP 102, 103 et 305.

### Article 3 :

Pour l'exécution des recettes et des dépenses, les habilitations suivantes sont accordées :

Objet de l'habilitation	Agents
Application ESCALE – BOP 206 – Rôle valideur	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Madame Christel DALOZ</li><li>➤ Monsieur Olivier MAS</li><li>➤ Madame Virginie GYDÉ</li><li>➤ Madame Maud PONSARD</li><li>➤ Madame Madelyne SAMSON</li><li>➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE</li></ul>
Gestionnaire Chorus Formulaire - Constatation du service fait	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Madame Eveguenia BANDERIER</li><li>➤ Madame Sylvie POIZAT</li><li>➤ Madame Marie-Astrid PHILIPPART</li><li>➤ Monsieur Nicolas REVERSAT</li><li>➤ Madame Christel DALOZ</li><li>➤ Madame Carole DUMERCY</li><li>➤ Monsieur Olivier MAS</li><li>➤ Madame Virginie GYDÉ</li><li>➤ Madame Maud PONSARD</li><li>➤ Madame Madelyne SAMSON</li><li>➤ Monsieur Stéphane MONDIERE</li><li>➤ Madame Sophie PERNIN</li><li>➤ Monsieur Yann VINCENT</li><li>➤ Monsieur Stéphane LAMARD</li><li>➤ Madame Chantal GOBLEY</li><li>➤ Monsieur Arnaud MASUEZ</li><li>➤ Madame Cécile PRENTOUT</li><li>➤ Madame Stéphanie MOISSONNIER</li><li>➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE</li><li>➤ Madame Mélanie CAIRE</li><li>➤ Madame Emmanuelle AVRIL</li><li>➤ Madame Cynthia ESTAVOYER</li><li>➤ Madame Corinne GROUALLE</li><li>➤ Monsieur Jean Sébastien OPIQUE</li><li>➤ Madame Cécile LYAUTEY</li></ul>
Gestionnaire Chorus Formulaire - certification du service fait	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Monsieur Eveguenia BANDERIER</li><li>➤ Madame Sylvie POIZAT</li><li>➤ Monsieur Jean Sébastien OPIQUE</li><li>➤ Madame Cécile LYAUTEY</li><li>➤ Madame Maud PONSARD</li><li>➤ Madame Madelyne SAMSON</li><li>➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE</li><li>➤ Madame Marie-Astrid PHILIPPART</li><li>➤ Monsieur Nicolas REVERSAT</li><li>➤ Madame Christel DALOZ</li><li>➤ Madame Virginie GYDÉ</li></ul>

Article 4 :

Subdélégation est donnée en matière d'ordonnancement délégué, à Madame Marie Astrid PHILIPPART, porteuse de carte achat de niveau 1, dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le BOP 206, dans la limite de 1000 € par transaction et de 6000 € de dépenses annuelles.

Article 5 :

Subdélégation est donnée en matière d'ordonnancement délégué, à Madame Virginie GYDE, porteuse de carte achat de niveau 1, dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le BOP 206, dans la limite de 1000 € par transaction et de 6000 € de dépenses annuelles.

Article 6 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 :

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 8 avril 2024

Le Directeur départemental,



Erick KEROURIO